

COMITE DEPARTEMENTAL DE BADMINTON DE SEINE-MARITIME



<http://badminton76.fr>

Règlement des DUOS de Seine-Maritime	Entrée en vigueur : 01/09/2026 Validité : permanente
	6 pages + 2 annexes Annexes : - Engagement des équipes (Annexe 1) : fichier tableur séparé - Modalité de la saison (Annexe 2) : 1 page

Organisation des DUOS

Les DUOS de Seine-Maritime sont des compétitions officielles permanentes régies par le Comité départemental de Badminton de Seine-Maritime (CDBSM).

Le but de cette compétition est de faire jouer au maximum avec un minimum de contrainte de lieu et d'horaire.

Le déroulement des matches est soumis aux règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD). Chaque club qui participe à cette compétition accepte le présent règlement, et doit être en règle vis-à-vis de la FFBaD (et plus particulièrement, Art. 5.3.1 du règlement intérieur : *tous les membres des associations affiliées doivent être possesseurs d'une licence délivrée par la FFBaD*), de la Ligue de Normandie et du CDBSM.

Les DUOS de Seine-Maritime sont ouverts à tous les licenciés FFBaD. Néanmoins les équipes doivent être composées d'au moins un joueur licencié dans un club de Seine-Maritime.

Les DUOS de Seine-Maritime comportent plusieurs divisions réparties par niveaux de jeu:

- N
- R
- D
- P

La compétition se déroule par équipes de deux joueurs et sont de 3 types :

- **DUOS Hommes**
- **DUOS Dames**
- **DUOS Mixtes**

Un tableau (niveau/type) ne pourra être créé que si au moins 4 équipes sont inscrites.

Elle est organisée en trois phases et une finale.

Phase 1 : poules de 3 ou 4 équipes (en général) privilégiant la proximité.

Phase 2 : poules constituées des sortants de poule de la phase 1 (variable selon le nombre d'inscrits).

Phase 3 : élimination directe, rencontre à domicile (16ème / 8ème / quart de finale).

Phase finale : Qualifiés de la troisième phase, selon le nombre de tableaux ouverts et les capacités d'accueil poule unique ou ½ finale, finale et petite finale.

La gestion des DUOS est confiée par le CDBSM à la Commission Compétition. L'organisation des journées est déléguée aux clubs organisateurs, le capitaine de l'équipe qui organise une journée doit contacter les capitaines des autres équipes afin de préciser le gymnase où aura lieu la compétition ainsi que les horaires des rencontres.

Chaque club désignera **obligatoirement un capitaine** lors de l'inscription pour chacune de ses équipes ; celui-ci sera le seul interlocuteur des capitaines des autres équipes de la compétition et de la Commission Compétitions du CDBSM. Les capitaines d'équipes devront fournir leurs coordonnées (téléphone – courriel) qui seront communiqués aux équipes de la poule, afin de faciliter les contacts.

Article 1 : inscriptions

1.1 Chaque club confirme l'engagement de chacune de ses équipes par l'intermédiaire du formulaire (annexe 1).

- Un club peut inscrire plusieurs équipes aux DUOS mais également dans un même tableau. Dans ce dernier cas les déplacements seront plus importants.
- Une équipe ou un joueur peut être inscrit que dans **2** tableaux différents maximum. **Le classement pris en compte pour les inscriptions sera le dernier classement FFBaD connu à la date de clôture des inscriptions.**
- Les joueurs peuvent être issus de deux clubs différents.
- En cas de classements différents en simple et en double ou mixte le joueur devra s'inscrire dans un tableau de son meilleur classement.
- Une équipe peut s'inscrire dans un tableau supérieur à son classement.
- Chaque équipe devra obligatoirement indiquer pour chacun des deux partenaires : adresse e-mail et N° de téléphone afin de faciliter les contacts, chacun recevra le listing des coordonnées de l'ensemble des joueurs inscrits.
- Les inscriptions devront obligatoirement être rédigées sur informatique et non manuscrites afin d'éviter les erreurs.
- Les créneaux horaires qu'elle pourra utiliser pour effectuer les rencontres.
- **L'engagement implique de la part des équipes inscrites une participation à toutes les phases de la compétition y compris les finales.**
- L'engagement implique de la part des clubs la mise à disposition de quelques courts sur des créneaux d'entraînement par exemple, le but de cette compétition étant de jouer en semaine pour ne pas mobiliser trop de week-end.
- Les clubs disposant de plus de créneaux doivent le signaler aux autres équipes de la poule pour éventuellement regrouper plusieurs rencontres sur un même lieu et date.
- Sauf impossibilité une poule ne comportera pas deux équipes d'un même club

1.2 Les frais d'inscriptions d'une équipe sont définis chaque début de saison (voir annexe 2). En cas de forfait d'une équipe après la date limite d'inscription, les frais d'inscription seront conservés par le Comité.

1.3 Le règlement des inscriptions se fera sur facture envoyée directement aux clubs par le Comité 76.

1.4 En cas d'affluence (plus de 64 équipes dans un tableau) le comité limitera le nombre d'inscrits et donnera la priorité à une équipe par club dans l'ordre d'inscription.

Article 2 : frais et volants

2.1 Chaque équipe supporte ses propres frais de déplacement.

2.2 Les rencontres sont disputées en utilisant le type de volant préconisé dans le RGC (Règlement Général des Compétitions) en fonction du niveau de jeu. Les volants seront fournis à égalité par les 2 équipes.

Article 3 : composition des équipes

3.1 Les équipes peuvent être composées de joueurs minimes, cadets, juniors, seniors ou vétérans. Cependant les joueurs minimes devront être classés au minimum **D7** dans une discipline pour pouvoir accéder à cette compétition. Une équipe ne peut comporter qu'un seul joueur minime.

Tout joueur participant à une rencontre doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Être autorisé à jouer en compétition ;
- Avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement ;

- Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours.

3.2 Les équipes doivent être composées soit de :

- 2 hommes pour le type DUOS Hommes
- 2 femmes pour le type DUOS Dames
- 1 homme et 1 femme pour le type DUOS Mixtes

3.3 Un joueur ne peut pas disputer deux matches dans la même discipline (ex. : 2 simples hommes).

☛ *Une équipe ayant fait disputer deux matches dans la même discipline lors de la même rencontre à l'un de ses joueurs se verra sanctionnée par la perte des 2 matchs 15/0-15/0.*

3.4 Pour les DUOS hommes et dames la hiérarchie des joueurs en simple est établie selon le classement fédéral (cote du CPPH). **Le classement pris en compte est le dernier classement FFBaD disponible au premier jour de chaque phase.** La hiérarchie est laissée libre en cas de cotes égales, les joueurs peuvent alors permuer leurs positions à chaque rencontre.

☛ *Le non-respect dans la hiérarchie des simples sera sanctionnée par la perte des 2 matchs de simple sur le score de 15/0-15/0 pour l'équipe fautive.*

3.5 En cas de forfait justifié d'un joueur il pourra être remplacé après accord de la commission compétition par un autre joueur ayant un classement inférieur ou égal en simple et double.

Un joueur forfait ne peut être remplacé que pour la totalité d'une phase.

S'il a déjà joué plusieurs rencontres, il sera WO pour le reste des rencontres de la phase et sera remplacé pour la 2ème phase ou la phase finale si son équipe est qualifiée.

S'il n'a joué qu'une seule rencontre et que l'équipe adverse est d'accord, la rencontre pourra être rejouée avec le joueur remplaçant.

3.6 Les résultats des matches avec pénalité seront tout de même pris en compte pour le CPPH (Classement Permanent par Points Hebdomadaire). Ils seront gagnés par WO si le joueur non fautif a perdu le match et seront gagnés 15/0-15/0 si le joueur non fautif a gagné le match.

Article 4 : déroulement de la compétition

Suivant le nombre d'équipes inscrites, le Comité s'autorisera à aménager les phases pour maintenir l'attrait sportif de la compétition.

Les équipes n'ayant participé à aucune rencontre d'une phase seront retirées de la compétition.

Dans tous les cas, l'objectif sera de retenir les 4 équipes par tableau pour la phase finale.

Phase 1

La composition des poules est diffusée aux équipes inscrites qui devront jouer chaque rencontre à leur convenance en semaine ou en week-end, entre deux dates données.

Le nombre de sortants par poule sera communiqué aux équipes après constitution des poules de la 1ère phase.

Phase 2

La seconde phase se déroule de la même façon entre deux dates limites.

Phase 3

Phase éliminatoire (16ème – 8ème et quart de finale).

La composition des tableaux sera diffusée aux équipes inscrites qui devront jouer chaque rencontre à leur convenance en semaine ou en week-end, entre deux dates données.

Finales

Phase finale avec les 4 dernières équipes qualifiées dans chaque tableau/série pour organiser une poule unique dans chaque tableau/série ou élimination directe ½ finale, finale et petite finale.

Article 5 : déroulement d'une rencontre

5.1 Il n'y a ni de date ni d'horaire standard pour les rencontres. Les rencontres se déroulent à la date, lieu et horaires convenus entre les capitaines. Seule la période de chaque phase est définie et doit être respectée. Toutes les rencontres doivent se dérouler sur le territoire de Seine-Maritime. Une date de rencontre convenue entre 2 ou plusieurs équipes ne peut être changée qu'après accord des capitaines ou sur présentation de justificatifs (certificat médical, contrainte professionnel ou cas de force majeure). En l'absence de justificatif l'équipe absente sera considérée comme forfait.

5.2 Les équipes devront être présentes dans la salle au moins 15 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre.

5.3 Une rencontre est composée de trois (3) matches, définis comme suit :

Match	Duos Hommes	Duos Dames	Duos Mixtes
Simple homme	2 (SH1 & SH2)		1 (SH)
Simple dame		2 (SD1 & SD2)	1 (SD)
Double hommes	1 (DH)		
Double dames		1 (DD)	
Double mixte			1 (DMx)

Les matches sont joués dans l'ordre entendus entre les deux capitaines.

5.4 Barème des points par rencontre.

Le résultat de chaque rencontre est déterminé par le nombre de matches gagnés et perdus, selon le barème suivant :

Victoire	1 point
Défaite	0 point
Forfait	-1 point

Tous les matches doivent être joués.

5.5 Les matches sont auto arbitrés, toute intervention extérieure au terrain est interdite concernant l'arbitrage. En particulier, les capitaines, entraîneurs, spectateurs et co-équipiers ne doivent pas s'immiscer dans les matches en cours, même en cas de différends entre les joueurs, seuls les joueurs sont habilités à régler leurs éventuels problèmes.

5.6 En cas de réclamation, une lettre explicative du capitaine de l'équipe plaignante doit parvenir au plus tard trois jours après la rencontre à la commission compétitions, faute de quoi la réclamation ne sera pas examinée et sera classée sans suite. Si l'équipe adverse désire se justifier par rapport à la réclamation, elle devra suivre les mêmes conditions que définies précédemment.

Article 6 : la feuille de rencontre et communication des résultats

6.1 Les résultats sont gérés et publiés sous le site Badnet (www.badnet.org) par la commission compétitions. Chaque équipe participant au championnat devra obligatoirement déclarer un capitaine dans le logiciel Badnet. Ce capitaine utilisera pour chaque rencontre l'interface capitaine de Badnet pour déclarer les joueurs présents, la composition de l'équipe ainsi que la saisie et la validation des résultats.

La saisie et validation des résultats doit se faire au plus tard dans les **48h** qui suivent la rencontre. Un retard de validation sur Badnet sera passible d'une amende (voir annexe 2).

6.2 En cas de difficulté avec l'interface Badnet il est possible de remplir une feuille de rencontre papier disponible sous Badnet. Le remplissage de cette feuille de rencontre avec les résultats incombe intégralement à l'équipe qui reçoit. Après signature par les 2 capitaines elle est à garder par l'équipe victorieuse en cas de litige sur Badnet. Copie de cette feuille sera envoyée au Responsable du Comité de la compétition.

6.3 Les résultats seront transmis à la FFBaD après chaque phase pour homologation sur Poona.

6.4 La commission compétition fournira tous les renseignements sur l'utilisation du logiciel Badnet en début de saison.

Article 7 : le classement

7.1 Pour chaque rencontre jouée, une équipe complète (3 matches disputés) se voit attribuer :

- 3 points pour une victoire
- 2 points pour une rencontre nulle
- 1 point pour une défaite
- -1 point pour un forfait

7.2 Le classement des équipes est déterminé par le résultat de l'ensemble des rencontres. S'il y a égalité entre plus de 2 équipes, le classement est établi en fonction de la différence entre le nombre de matches gagnés et perdus sur l'ensemble des rencontres ; si l'égalité persiste entre plus de 2 équipes, en fonction de la différence entre le nombre de sets gagnés et perdus (ou encore entre le nombre de points gagnés et perdus) sur l'ensemble des rencontres.

Dès que le nombre d'équipes à égalité est ramené à deux, le classement est déterminé par les résultats des rencontres les ayant opposées. En cas d'égalité, le classement est déterminé en fonction de la différence entre le nombre de matches (sinon de sets, puis de points) gagnés et perdus tout au long de la saison régulière. En dernier recours, les équipes seront départagées par un tirage au sort.

Article 8 : sanction et recours

8.1 Les sanctions (sportives et financières) sont prononcées par la commission compétitions, dans les limites du présent règlement.

8.2 En cas de désaccord avec une décision de la commission compétitions, un club pourra saisir la commission régionale d'examen des réclamations et litiges qui statue sur les réclamations et litiges survenus au niveau régional (Voir Règlement fédéral d'examen des réclamations et litiges).

Article 9 : récompenses

Elles seront remises lors de la phase finale aux vainqueurs et finalistes de chaque tableau.

Annexe 2 – Modalités de la saison

Saison : 2026/2027

Frais d'inscription

Les droits d'engagement sont fixés pour la saison à **20 €** par joueur et par tableau excepté pour les équipes de duos dames (gratuit).

Calendrier

Date limite d'inscription : le 27/09/2026

Phase 1 : du 05/10/2026 au 20/12/2026

Phase 2 : du 04/01/2027 au 21/03/2027

Phase 3 : du 29/03/2027 au 23/05/2027

Finales : du 31/05/2027 au 20/06/2026

Amendes et pénalités sportives

Amendes et Pénalités sportives

- **Article 6.1 :**
 Retard de validation des résultats 10 € par rencontre